

Conseil d'Etat

Décision n° 366440 et autres du 23 décembre 2014 du Conseil d'Etat statuant au contentieux

NOR : CETX1431123S

ECLLFR : CESSR : 2014 : 366440.20141223

Le décret n° 2013-11 du 4 janvier 2013 relatif à la tarification et au financement des lieux de vie et d'accueil et modifiant le code de l'action sociale et des familles (NOR : *AFSA1221570D*) est annulé en tant qu'il introduit dans ce code le 3° du IV de l'article D. 316-6 et en tant qu'il ne prévoit pas de dispositions transitoires à son entrée en vigueur.